

Loïc Defaut
La Cazo
09400 Bédeilhac-et-Aynat

Le 28 janvier 2014

Recommandé AR

Madame le maire
Mairie
09400 Bédeilhac-et-Aynat

Madame le maire

Vous m'avez demandé de venir mardi 21 janvier à la mairie de Bédeilhac, pour m'entretenir des mesures compensatoires agro-pastorales envisagées dans le cadre de la réouverture de la carrière de Bédeilhac par la société *Denjean Ariège Granulats*.

D'après ce que vous m'avez expliqué ces mesures consisteraient en la réhabilitation pastorale des anciennes carrières de gypse d'Aynat, situées au lieudit Bouycherolles, pour compenser la disparition acceptée de deux espèces endémiques (une plante et un insecte). La société *Denjean Ariège Granulats* propose de financer les travaux à hauteur de 15 000 euros, en passant par une convention avec la Fédération Pastorale de l'Ariège, qui serait même déjà signée si j'ai bien compris.

J'ai bien noté que, dans un premier temps, la Fédération Pastorale voulait attribuer cette somme aux exploitations agricoles situées sur la *route des corniches* (secteur Arnave-Vaychis) ; mais vous avez exigé que les fonds soient engagés en priorité sur la commune qui est concernée au premier chef, ce qui est parfaitement logique. Et comme les anciennes carrières de gypse jouxtent mon exploitation agricole, vous avez pensé que je pourrais être l'heureux bénéficiaire du projet.

Plusieurs visites sur le site des carrières me permettent aujourd'hui d'en faire le descriptif.

La zone comprend de larges bandes enherbées, mêles de friches ligneuses, avec aussi des bois-taillis. La déclivité topographique est très importante. De petites falaises de gypse, instables, laissent s'échapper régulièrement des blocs de roches, qui se stockent dans le « piège à cailloux », tranchée très large creusée à cet effet en bas du site ; la tranchée n'arrête pas les blocs les plus gros, qui finissent contre la clôture du grillage sensée barrer l'accès de la zone au public ; certains vont même jusqu'à la rivière.

Les plans des galeries de mine, consultables à la DRIRE, montrent l'existence de 4 étages de galeries superposées, de 7 m de large (par 7 m de haut). Toutes les entrées de mine sont effondrées, et on ne peut savoir dans quel état sont les galeries à l'intérieur.

En 1991 un fontis important a secoué une partie de la zone. Comme vous le savez, le conseil municipal d'alors a pris un arrêté interdisant formellement l'accès du site au public.

J'ai téléphoné le 24 janvier au technicien de la Fédération Pastorale responsable des zones intermédiaires : il n'avait jamais entendu parler de rien, et tombait littéralement des nues.

Pour ma part je suis un peu surpris que ce genre de mesures vienne en compensation à des disparitions d'espèces endémiques ; mais s'il en est ainsi, pourquoi pas ? En tout état de cause si la zone doit être réaménagée à des fins de pastoralisme, comme vous le souhaitez, l'étude de faisabilité programmée devra impérativement montrer qu'il n'y a plus de danger à faire pacager ce lieu.

Vous remerciant à nouveau, je vous prie de recevoir, madame le maire, mes sincères salutations.

Copie en **recommandé AR** à monsieur le directeur de la Fédération Pastorale de l'Ariège.